

MUSIQUE ET HISTOIRE

CHOUANNERIE ET VANNETAIS

Les récits qui sont transmis jusqu'à nous donnent des détails sur les circonstances souvent tragiques où certains airs ont été composés ou joués et pour répondre à l'appel lancé dans « Ar Soner », je voudrais en parler aujourd'hui.

**

Je ne retiendrai pas — cette fois du moins — un air comme « *Maro Pontkalek* », la mort du Pontcallec, car la musique très probablement, les paroles, sûrement, furent composées après l'exécution et la racontent.

Par contre, je citerai ce que nous appelons aujourd'hui « *La marche de Cadoudal* ». Cette chanson fut célèbre et chantée dans le Morbihan pendant plus d'un siècle. C'est après 1914 qu'elle cessa d'être répandue.

Elle était connue sous le titre de « *Sonnen M'ami* » ou « *Sonnen Julian Bleo-Ru* », *M'ami* et *Bleo-Ru* étant les deux surnoms de Julien Cadoudal, frère de Georges.

En 1801, Julien, âgé de 25 ans, vivait dans la ferme de ses parents à Kerléano, lorsqu'il fut dénoncé par un voisin. Les gendarmes d'Auray le saisirent et l'emprisonnèrent le 2 Février. Le 8, son transfert pour Lorient était décidé. Son escorte — 54 gendarmes et soldats — fut attaquée en route. Au cours de cette attaque, vraie ou simulée Julien essaya de s'enfuir et fut tué.

Voici ce qu'en écrivait l'abbé Cadic, en 1916, dans la Paroisse bretonne de Paris : « *S'il avait moins brillé que son aîné (Georges), il était cependant très populaire. Brave entre tous, il se battait déjà à 16 ans. Aimé des hommes pour son caractère loyal et généreux, il était aimé aussi, dit-on, des jeunes filles pour la mâle beauté de ses traits, sous son ample chevelure blonde, et ce furent elles qui voulurent se charger de ses funérailles.*

Son imagination ardente faisait de lui un barde et ses chansons avaient de la vogue dans les campagnes. L'une d'elle qu'il composa dans sa prison est longtemps restée sur les lèvres des paysans ».

C'est donc entre le 2 et le 8 Février 1801 qu'ont été composées les paroles. Il est peu probable que Julien Cadoudal ait écrit autre chose que les paroles. Même s'il avait composé une mélodie originale, il est en tout cas pratiquement impossible qu'il l'ait transmise oralement. Il n'en a pas eu le temps et je ne sais si on doit l'imaginer apprenant une chanson à ses geoliers... On peut donc penser que les paroles ont été appliquées à un air connu, au besoin transformé un peu pour la circonstance, ou à un air nouveau, (l'un ou l'autre pouvant très bien dériver du « *timbre* » (1) qui a donné naissance à l'air « *Maudit sois-tu carillonneur* ».

Les paroles en breton ont été publiées à plusieurs reprises ces dernières années. Nous en donnons ci-dessous une traduction française. Sa lecture, et les circonstances dans lesquelles elles ont été composées, devraient inciter à jouer plus souvent l'air de Cadoudal en mélodie ou complainte et en tout cas jamais en marche extra-rapide, hachée, style retour de foire !

« *Dans la chambre de mon père j'étais endormi,*
« *Je ne pensais à rien au monde*

Refrain

« *J'avais honneur et plaisir,*
« *Mais hélas ! maintenant je n'ai plus ;*
« *J'ai perdu mon bonheur*
« *Je le cherche partout et je ne le trouve pas.*
« *Arrivent là trois ou quatre gendarmes,*
« *Ils me traînent lié.*
« *A la prison je suis conduit,*
« *Entre deux gendarmes je suis conduit.*
« *Dans la prison quand je suis entré*
« *Dans une basse-fosse je suis jeté.*
« *Où est allé mon frère Jozon,*
« *Que je ne l'entends plus chanter ?*

(1) Par timbre, il faut entendre un air populaire qui a servi au cours des siècles de support à des chansons différentes et de ce fait subi des modifications qui, pour être parfois presque insensibles à chaque fois, n'en conduisent pas moins à des changements importants qui peuvent le rendre méconnaissable lorsque les étapes successives échappent à notre connaissance.

« Où est allé mon frère Louis,
 « Que je ne le vois plus jamais ?
 « Où est allée ma sœur Marie,
 « Que je ne la vois plus dans la maison ?
 « Où sont passés les champs de mon père,
 « Où j'avais coutume de travailler ?
 « Où sont passés les chevaux de mon père,
 « Que je conduisais au pré brouter ?
 « Où sont passés les chiens de mon père,
 « Avec lesquels j'allais chasser ?
 « Où est passée la lande de Bubry,
 « Où je chassais souvent ?
 « Où sont passées les rues d'Auray,
 « Où j'aimais à me promener ? »

Il est d'autres airs et chants composés dans des circonstances analogues à celles que nous avons rapportées à propos du « Julien Kadoudal ». Citons tout d'abord « Les Adieux de l'abbé Briend ».

L'abbé Briend était un vicaire de la paroisse de Saint-Maurice, dans les environs de Malestroit. Il fut pris et exécuté à Lorient le 6 Mai 1794. La poésie qu'il écrivit dans sa prison tomba en des mains amies et circula bientôt dans tout le Morbihan.

Le texte original en a été perdu. En effet, écrite en français, elle fut aussitôt traduite en breton et c'est ainsi qu'elle fut chantée et conservée. L'air et les paroles recueillies à Melrand par MM. Lorcy et l'abbé Le Garff ont été publiés en 1912 dans « La Paroisse Bretonne de Paris ».

Nous n'en donnerons que la musique.

« Les adieux de l'abbé Briend ».

Tos - teit . o pobl de - vot . o pobl get Dou - é choa - jet Eit
 ma tis - klé - rien d'oh ur han - tik kon - po - zet . Kon - po - zet a neu -
 - è ar Hu - ré Sant Mo - ris En dès reit e vu - hê de Zouè eit sa - kri - tis

De tels faits ne sont pas isolés, et l'époque révolutionnaire en fournit d'autres exemples. Le texte de la complainte de l'abbé Rogue, exécuté à Vannes le 4 Mars 1796 nous est toujours connu et les archives du Morbihan, qui gardent le récit de cette mort, conservent certainement d'autres textes qui susciteraient notre intérêt.

L'abbé Rogue, né à Vannes, était professeur de Théologie au Grand Séminaire. Il refusa de prêter serment, fut arrêté ; il resta deux mois en prison avant d'être guillotiné. Après son exécution ses vêtements furent fouillés et l'on y découvrit une poésie sans prétention littéraire, mais où s'exprimaient les sentiments du prisonnier.

Citons le 3^{me} des 5 couplets conservés :

« O vous tous que mon sort
 « Affecte et intéresse,
 « Loin de pleurer ma mort,
 « Tressaillez d'allégresse ;
 « Tournez votre tendresse
 « Sur mes persécuteurs ;
 « Sollicitez sans cesse
 « La fin de leurs erreurs ».

Ce n'est pas un privilège de la Bretagne que d'avoir vu certains de ses enfants composer et écrire en prison, à la veille de leur mort. Dans le même temps que les deux prêtres que nous venons de citer, André Chénier, lui aussi incarcéré, continuait son œuvre de poète dans l'attente, sans impatience, je suppose, de la guillotine.

Dans un prochain article, en attendant la relève par l'un des lecteurs d'« Ar Soner », j'évoquerai quelques circonstances tragiques où résonnèrent dans des pays celtiques des airs de cornemuse.

E. ALLAIN.